

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 19 (1931)

Heft: 364

Artikel: De-ci, de-là...

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-260385>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

patrie, à savoir l'alcoolisme et le désarmement.

Le 2 février se réunira à Genève la Conférence universelle du désarmement. Il est urgent que nous l'envisagions avec le désir de comprendre, et non pas avec nos passions... Pourquoi la Conférence a-t-elle été convoquée? D'abord par devoir juridique. Les signataires de l'art. 8 du Pacte de la S. d. N. ne peuvent se soustraire indéfiniment à leurs engagements. Par devoir juridique encore, en regard de la V^{me} partie des traités de paix consacrée au désarmement des vaincus, et où ce désarmement forcé est considéré comme le premier jalon d'une limitation générale des armements de toutes les nations. L'Amérique et les Soviets ont offert leur collaboration, pour des motifs évidemment dissemblables.

Si la Conférence du désarmement est un devoir, elle est aussi d'un intérêt vital, car les armées sont un fardeau économique et financier écrasant. On a calculé que le monde s'accorde une dépense annuelle de 20 milliards de francs or pour la sécurité de ses pays. La S. d. N. ne lui coûte que 1 % de cette somme; nous, en Suisse, dépensons un demi-million comme membre de la S. d. N., contre nos 100 millions pour la défense militaire.

Les armées sont incontestablement un luxe effroyable, mais il y a des raisons pour lesquelles elles sont maintenues. La première est le besoin de sécurité. Les opinions nationales ne concordent pas sur les causes à effets dans ce domaine; ainsi les Anglais, par exemple, assurent que les armements entraînent les peuples à la guerre (les Allemands l'ont prouvé, lorsqu'ils ont préféré « ein Ende mit Schrecken au Schrecken ohne Ende »). Pour d'autres, les Français, par exemple, les armements sont l'expression d'une inquiétude, et tant qu'on se sent menacé, on les maintient.

L'attachement à l'armée, si général chez nous, s'explique pour plusieurs raisons: l'armée est pour beaucoup de Suisses le symbole de la patrie; elle est une école de discipline et de collaboration nationale. Ce sentiment est en lui-même respectable. D'ailleurs ce point de vue nous est particulier; nulle part autant que chez nous l'armée n'est ainsi l'élément essentiel du patrimoine national. L'attachement à l'armée est motivé, en outre, parce qu'elle maintient l'ordre social. Les éléments qui s'élèvent le plus contre elle sont ceux qui voudraient renverser l'ordre existant. L'armée est partout en dernier ressort la défense du gouvernement. Cela n'a rien à faire avec le capitalisme: Moscou ne fait pas exception à la règle. De l'armée dépend le prestige des gouvernements, c'est elle qui donne du poids aux revendications internationales. Il est curieux de noter à Genève le ton des délégués, selon qu'ils appartiennent ou non à une nation bien armée.

Le désir de sécurité, enfin, est la raison principale du maintien des armements. L'Etat qui renoncera à défendre ses frontières serait une proie certaine pour toutes les convoitises. De quoi est faite la sécurité? Là encore il n'y a pas d'égalité. Le Canada et les Etats-Unis ne sentent pas le besoin d'une grande armée, malgré l'étendue de leurs frontières. Un pays se sent d'autant plus menacé qu'il est au bénéfice d'avantages que ses voisins lui envient

et qu'ils pourraient lui arracher. Nous sommes en plus grande sécurité que la Tchécoslovaquie ou la Pologne. Il est difficile de définir un Etat belliqueux. L'Amérique considère la France comme le pays qui a l'esprit tourné vers la guerre. Elle se trompe, car la France n'a rien qu'elle désire qu'elle n'ait pas déjà, mais elle sait que l'Italie est un vainqueur mécontent et elle s'arme contre ses convoitises.

Comment alors envisager la pacification, si chacun s'arme contre des voisins dont les intentions pourraient ne pas être pacifiques? Pour certaines nations, les Allemands, les Soviets, l'Italie, il suffirait simplement de désarmer. Pour d'autres il faudrait d'abord se mettre d'accord sur la formule de la relativité (elle a été proposée comme suit: 5—5—3—1,75, c'est-à-dire 5 pour les Etats-Unis et l'Angleterre, 3 pour la France et 1,75 pour l'Italie). Mais cette méthode directe se heurte aux obstacles de pratique.

Il faudrait renforcer la sécurité par d'autres moyens, par des garanties mutuelles. Nous pensons ici à ce que nos ancêtres ont fait en 1291, soit mettre en commun les efforts des pays pour la sauvegarde des intérêts de chacun. Si les pays européens ont atteint un certain degré de sécurité, ils ne peuvent cependant pas s'engager à défendre la paix à tout prix, lorsqu'il s'agit de justice, sur n'importe quel continent. Il est vrai qu'il y a l'arbitrage, le protocole de 1924, mais il est malaisé de décider toujours qui a raison. Ainsi toute l'Europe ne considère pas le règlement territorial, sur lequel est basée la solidarité actuelle, comme tout à fait juste.

Est-ce à dire qu'il n'y a rien à faire, que la course aux armements et à la guerre fatale doit continuer? Les événements des derniers jours prouvent qu'il y a un sentiment grandissant de solidarité, qui se traduit par une pression sur la nation qui aurait des velléités belliqueuses. Un pays seul, si puissant qu'il soit, porterait actuellement ses différends devant la S. d. N. ou la Cour de justice internationale.

A une sécurité déjà accrue doit répondre un début de désarmement. Quelles sont ainsi les chances de succès de la Conférence? Il y a plusieurs ordres d'ambition. Les pacifistes intégraux voudraient la suppression totale des armements. Il est évident qu'ils seront déçus. Les pacifistes moins impatientes qui demandent la parité des grandes puissances le seront aussi. Il faut signaler à ce propos que les gouvernements seraient souvent disposés à aller plus loin à Genève, mais qu'ils sont retenus par leurs électeurs. L'ambition des Associations pour la S. d. N. va à la réduction à l'égalité de tous les armements, au sacrifice de 25 % consenti par tous les pays. Ce serait un succès que l'orateur n'ose pas entrevoir. D'autres espèrent, non sans tristesse, aboutir simplement à une stabilisation conventionnelle: les signataires s'engageraient à ne plus augmenter leurs armements.

Pour que ce but soit atteint, il est nécessaire de renforcer le sentiment de solidarité mondiale. Au sein de la misère qui n'épargne personne aujourd'hui, pas même le colosse des Etats-Unis, tous appellent la S. d. N. pour faire pression sur le Japon et la Chine. Notre devoir à nous est un devoir de modestie; le désarmement du monde ne dépend pas de la

Suisse. Nous pouvons, à défaut de possibilité de donner le bon exemple, éviter d'en donner le mauvais. Ainsi il faudrait cesser de se moquer dans notre presse de ce qui se fait à Genève, de parler des « chimères de Genève ». Nous pouvons donner un exemple de sympathie, de courage, de confiance dans un succès lointain. Nous pouvons aussi signaler notre organisation militaire pour la paix du monde. Notre armée défensive (elle l'est devenue par souci d'économie) n'est pas faite pour les campagnes en dehors de nos frontières. On conçoit aisément quel avantage pour la paix résiderait dans l'adoption de ce système par les puissances. D'ailleurs, si cette organisation nous évite une caste militaire toujours dangereuse, nous avons peut-être trop de politiciens militaires, et l'on pourrait envisager que les officiers supérieurs ne fussent plus autorisés à accepter des charges gouvernementales.

La Conférence du Désarmement siégera chez nous pendant un an peut-être. Nos journaux seront l'patientement des délégués, qui pourra soutenir leur patience et affermir leur volonte. Notre peuple ne comprend encore ni la grandeur ni la complexité de la tâche. L'homme et la femme dans la rue sont enclins à croire que c'est mauvaise volonté ou cynisme si les hommes de Genève sont si lents. Tel n'est pas le cas, et il importe de créer l'atmosphère spirituelle dans laquelle ils travailleront.

A la suite de cet exposé accueilli avec les plus vifs applaudissements, le Comité de l'Alliance proposa la résolution suivante, qui fut votée à l'unanimité, non seulement par les délégués, mais par toute l'assistance.

RÉSOLUTION. — L'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses, réunie en assemblée générale à Vevey le 27 septembre 1931, tient à appuyer de toutes ses forces la prochaine Conférence du Désarmement et forme des vœux pressants pour son succès. L'Alliance cherchera à convaincre toujours plus l'opinion publique de la nécessité du désarmement, et travaillera par tous les moyens dont elle dispose à la cause de la paix.

A. de M.

guerre, elle devint adjointe de la directrice du Bureau chargé de surveiller les conditions de vie et de salaire des femmes employées aux munitions et en 1919, quand fut créé le Bureau fédéral du travail féminin, elle en devint la directrice.

Elle écrivait alors: « Nous devons faire tout notre possible pour donner à toutes les ouvrières la journée de 8 heures; pour leur garantir, à travail équivalent, un salaire égal à celui des hommes, qui leur procure un traitement permettant une existence confortable et les libérant de l'appréhension d'une vieillesse dénuée de toutes ressources. »

Ce nouveau Bureau de Washington était en bonnes mains et s'est développé de merveilleuse façon. Un de ses bulletins édités par ses soins: *Tact Finding with the Women's Bureau*, nous donne des précisions sur cette activité intéressante et concernant les 8.500.000 femmes professionnellement occupées dans les Etats-Unis: enquêtes, renseignements, établissement des normes du travail féminin, étude et comparaison des différentes lois régissant l'activité des ouvrières de tous les pays du monde, ainsi que des fluctuations du marché du travail; améliorations constantes des conditions de la vie des travailleuses, même en dehors des heures de travail; préoccupations d'ordre hygiénique et moral; accès des femmes à toutes les professions, charges de famille éventuelles d'une femme professionnelle: bref, rien de ce qui concerne le bien-être de la femme travaillant pour gagner sa vie n'est étranger ou indifférent au Bureau que dirige Mary Anderson.

Etant donné que beaucoup de travailleuses ont en même temps que leur travail professionnel les charges de la maternité et les responsabilités d'un ménage, le Bureau fédéral met en tête de ses préoccupations l'allègement, dans la mesure du possible, de conditions de vie aussi compliquées et ardues, en obtenant des salaires plus élevés, des journées de travail écourtées et une hygiène sévère des locaux. Tout cela dans l'intérêt non seulement des femmes professionnelles, mais du pays tout entier.

V. DELACHAUX.

De-ci, De-là...

Le Bureau féminin du Travail aux Etats-Unis

La directrice de ce Bureau important, Miss Mary Anderson, ayant parlé récemment à Genève de l'activité et des buts de celui-ci, quelques lignes à ce sujet intéresseront peut-être nos lecteurs.

Tout d'abord, un bref portrait de Mary Anderson: toute petite fille dans le village suédois de Lidköping, pauvre et dévorée du désir de savoir, elle fut dès sa seizième année transplantée aux Etats-Unis pour y gagner son pain; elle y apprit l'anglais en épelant les journaux, et tout en vaquant aux occupations d'une bonne à tout faire d'abord, d'une ouvrière ensuite dans une fabrique de chaussures, occupée pendant dix-huit ans à des besognes monotones et fastidieuses. Ses capacités, enfin reconnues, la firent élire au poste de présidente du syndicat local, et c'est elle qui organisa à Chicago, en 1911, la grève des ouvrières de l'habillement. Au moment où les Etats-Unis entrèrent dans la grande

Education physique.

La Société genevoise d'Education physique nous prie de rappeler à nos lectrices que le cours de gymnastique rationnelle qu'elle organise chaque année aura lieu, comme d'habitude, tous les mardis et vendredis, de 18 à 19 heures, dès le vendredi 16 octobre, à l'Ecole secondaire de la rue d'Italie, sous la direction de Mme M. Hornung.

Mort d'une féministe égyptienne.

Le 18 juin dernier mourut, à Constantinople, Amina Hanem Effendi, épouse de Fouad Ier, sultan qui régna en Egypte de 1879 à 1890, et mère de Abbas II, qui fut déposé en 1914. La « Khédiva Mère », comme on l'appelait encore communément, était connue pour sa bienfaisance et l'intérêt éclairé qu'elle portait à son peuple. C'est à elle que l'Egypte doit la création de nombreuses écoles primaires et secondaires, tant pour les filles que pour les garçons. Son testament prouve une fois de plus sa générosité et la largeur de son esprit. A ses enfants elle laisse les trois quarts de sa fortune, sans faire entre

A propos d'écriture

M. Robert Dottrens, directeur d'écoles genevoises et chargé de cours à l'Institut J.-J. Rousseau, vient de faire paraître dans la *Collection d'actualités pédagogiques* un livre¹ que consulteront avec grand profit même les profanes en matière d'enseignement.

Posant en principe le droit de l'école primaire à l'expérimentation des méthodes nouvelles, M. Dottrens explique les modes les plus modernes de l'enseignement de l'écriture. La présente étude, nous dit-il, est publiée par un homme qui fit le désespoir de ses maîtres à cause de sa déplorable écriture et qui ne saurait se poser en calligraphe, loin de là. C'est pour éviter aux enfants qui souffrent de la même incapacité les mêmes malheurs, qu'il offre à leurs maîtres les moyens de les amener à écrire convenablement.

Moyens nouveaux rendant l'écriture moins difficile à apprendre, parce que graduant les difficultés, parce que fondés sur une connaissance meilleure de la nature de l'écolier, et n'exigeant de lui que ce qu'il peut raisonnablement donner. Méthodes appliquées ailleurs qu'en Suisse, partout où l'éducation primaire a véritablement progressé, en Autriche, en Belgique, en Allemagne, en Italie, etc., et chez nous dans l'école active.

On écrit certainement mal de nos jours, et plus le degré de l'école est élevé, plus la qualité de l'écriture baisse, dit M. Dottrens. Les bambins de

l'école enfantine écrivent mieux que les élèves de l'école primaire, et ceux-ci mieux que les collégiens ou gymnasiens, — ou se donnent plus de peine pour écrire bien, me semble-t-il. On peut même aller jusqu'à affirmer que, plus un individu est cultivé, plus son écriture est mauvaise. Qu'on me permette ici une réflexion personnelle: on a dit assez justement, je crois, qu'une mauvaise écriture est une forme du mépris d'autrui; M. Dottrens affirme que, plus l'individu est cultivé, plus son écriture est mauvaise; peut-on, ose-t-on conclure que la culture est une école du mépris du prochain?

L'écriture doit être claire et simple. Foin des anglaises et des rondes, et de cette petite et grande bâtarde, cauchemar de ma vie d'écolière! Ces anciens types d'écriture sont de l'époque de la plume d'oie! A la plume de fer, et surtout à la plume-réservoir, doivent correspondre des caractères nouveaux, moins compliqués, partant plus lisibles. Actuellement, il faut aller vite; or on ne peut écrire rapidement en formant des pleins et des déliés; donc supprimons-les et enseignons des lettres de largeur constante. Laissons tomber aussi l'antique et sacro-sainte obligation de varier selon des règles périmées les hauteurs des lettres, des *t*, des *d*, des *f*, etc.

La position du corps doit faciliter l'écriture rapide, ce qui n'est pas le cas dans l'école primaire d'aujourd'hui. Il ne faut plus employer l'ardoise, ni la plume métallique pointue, ni le cahier à réglure double; il ne faut pas enseigner le même type d'écriture, quel que soit l'âge de l'élève, quel que soit le degré de son développement; il faut tenter d'éviter ce qu'on a appelé la dualité de l'écriture chez les élèves, c'est-à-

dire le fait que chaque enfant a son écriture courante, faisant fi des principes et des rigueurs de l'enseignement, à côté de l'écriture scolaire, de la calligraphie imposée à toute la classe. Il faut rénover les programmes actuels qui ne tiennent aucun compte du développement physique et mental des enfants et ne présentent aucune progression.

M. Dottrens cite Mme Montessori: « On s'est obstiné longtemps à croire que, pour apprendre à écrire, il était nécessaire de dessiner d'abord des bâtons. Chose inconcevable: il semblait naturel que, pour écrire les lettres de l'alphabet (qui sont presque toutes arrondies), il fût nécessaire de commencer par des lignes droites et par des bâtons ayant à l'extrémité un trait mince formant un angle aigu. Et l'on s'étonnait après cela, naïvement, de la difficulté qu'éprouvait un débutant à faire disparaître la dureté anguleuse de ces traits pour pouvoir tracer, par exemple, les belles boucles d'un O! »

Tout est fort intéressant dans le beau livre de M. Dottrens. Qu'il critique des méthodes, des plans d'études, des caractères ou des outils surannés, on nous explique les méthodes, plans, caractères et outils vraiment modernes, qu'il multiplie les préceptes nouveaux et les étaye d'ingénieuses figures, ou qu'il traite l'éducation esthétique, il intéresse toujours et ne lasse jamais. Et on en vient à penser (comme je crois qu'il pense lui-même), que les méthodes déficientes actuelles sont si difficiles à combattre et à faire disparaître parce qu'elles satisfont on ne peut mieux l'inertie des maîtres d'écriture.

Jeanne VUILLIOMENT.

Pastels d'automne

Fenêtre ouverte sur du gris, gris de fumée et gris d'automne, mais où s'incruste l'or sans prix d'un grand marronnier qui frissonne. Ses feuilles font une lumière délicatement suspendue, lampes fragiles et menues, émouvante splendeur dernière: demain, les branches seront nues! Ah! le suprême feu de joie qui brûle au long des rameaux noirs ambrés comme une soie, comme un beau ciel d'octobre, au soir!

II

Roses d'octobre si touchantes, un peu penchées, roses, délicat velours, autour de vous les feuilles choient, lambeaux de soie, dernière joie. Ou est l'avril gonflé d'amour?

Voici la pluie aux pieds menus qui piétine le jardin nu, voici le vent et sa guitare; puis la neige, ce léger fard, pose aux cimes violettes une voilette...

¹ L'enseignement de l'écriture. Nouvelles méthodes. Illustré de 50 figures. Editions Delachaux et Niestlé, S. A., Neuchâtel et Paris, 1931. Prix: 5 fr.

eux de distinction de sexe. Le revenu du soldé est réparti comme suit: 25 % au profit des professeurs et étudiants de l'Université d'El Azhar; 25 % au profit d'un orphelinat; 25 % à un asile de vieillards, et 25 % pour des bourses à des enfants musulmans désireux de poursuivre des études supérieures.

La Khédive Mère s'intéressa toujours vivement à l'émancipation de la femme et fut une amie et une protectrice sûre de l'Union féministe égyptienne.

Succès féminins.

Une jeune Norvégienne, M^{lle} Gudrun Trostad, a passé dernièrement les examens de capitaine au long cours. Elle a acheté un bateau et établi un service régulier et rapide sur le Mjösen, le plus grand lac de la Norvège. Inutile d'ajouter qu'elle en assume elle-même le commandement.

Les Congrès de l'an prochain.

Le Congrès international de la Ligue internationale de Femmes pour la Paix et la Liberté, qui devait avoir lieu à Vevey en mai 1932, se tiendra en France, à Grenoble, à la même date.

La nationalité de la femme mariée

Le point de vue suisse

N.B. Le texte suivant est celui du vœu qui a été remis pour étude au Comité de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses par l'Assemblée générale de Vevey, le 27 septembre:

Considérant que le fait de retirer sa propre nationalité à la femme lors de son mariage lui impose non seulement une souffrance morale, mais peut, dans certains cas, lui causer de graves préjudices au point de vue professionnel et social;

Considérant que le maintien de la nationalité suisse par la femme exercerait une force assimilatrice sur l'époux étranger domicilié en Suisse, et servirait en même temps l'intérêt de l'unité de la famille, puisque les enfants issus de ces mariages deviendront à l'avenir des citoyens suisses jure solis;

Sachant que, dans le monde entier, se dessine un mouvement pour régler à nouveau la question de la nationalité de la femme mariée, et que la S.d.N., après en avoir discuté, la maintient à son ordre du jour;

L'Assemblée émet le vœu qu'à l'avenir la Suisse qui épouse un étranger, qu'elle acquière ou non la nationalité de son mari, ne perde pas sa nationalité suisse, pas plus que tout autre citoyen ou citoyenne suisses qui se naturalisent à l'étranger ne soient actuellement privés de leur nationalité suisse.

L'Assemblée attire l'attention sur le fait que la perte de la nationalité suisse, entraînée par le mariage, n'est prescrite ni par la Constitution ni par la loi.

Ecole d'Etudes sociales pour femmes

Cette Ecole, dont il a été souvent question dans ces colonnes, annonce la réouverture de ses cours pour le jeudi 22 octobre. Il n'est pas besoin de rappeler aux lecteurs du *Mouvement* que, tout en

donnant aux jeunes filles une culture générale qui les prépare à mieux remplir leur rôle de femmes et de mères, elle constitue en même temps une école professionnelle pour celles qui se destinent à des carrières sociales, telles que directrices et administratrices d'établissements hospitaliers, agentes de protection de l'enfance, assistantes de police, fonctionnaires de l'assistance publique et privée, surintendantes d'usines, etc.

L'Ecole prépare aussi celles de ses élèves qui s'inscrivent dans une Section spéciale aux carrières de secrétaires-bibliothécaires et de libraires, et à celle, toute nouvelle, de laborantines. Elle compte encore une Section d'enseignement ménager, et organise de concert avec la Croix-Rouge un cours pour infirmières visiteuses, qui s'ouvrira cette année, le 26 octobre, et qui est accessible à toute infirmière désireuse de s'orienter vers le travail social.

Pour programmes, renseignements, plans d'études, etc. etc., s'adresser directement au Secrétaire de l'Ecole, 6, rue Ch.-Bonnet, Genève.

Le Fonds de prêt de la Saffa

Extraits du Rapport de la Commission d'étude

(Suite et fin.)¹

Alors que dans les arts et métiers, il est relativement facile d'obtenir une bourse pour un apprentissage, les moyens financiers manquant dans de nombreux cas pour le perfectionnement nécessaire après la fin de cet apprentissage. Une conseillère de vocations attire tout particulièrement l'attention sur la carrière de directrice d'atelier de couture qui exige un séjour à l'étranger et la fréquentation d'écoles spéciales qui ne sont qu'à leurs débuts en Suisse. Comme il n'est possible qu'à peu de femmes de fréquenter ces écoles spéciales qui se trouvent à l'étranger, cette carrière est classée parmi celles souffrant de l'envahissement de l'élément étranger; elle offre au point de vue économique de belles perspectives; en règle générale, une directrice habile obtient rapidement une bonne situation lui permettant de rembourser le prêt qu'elle a reçu.

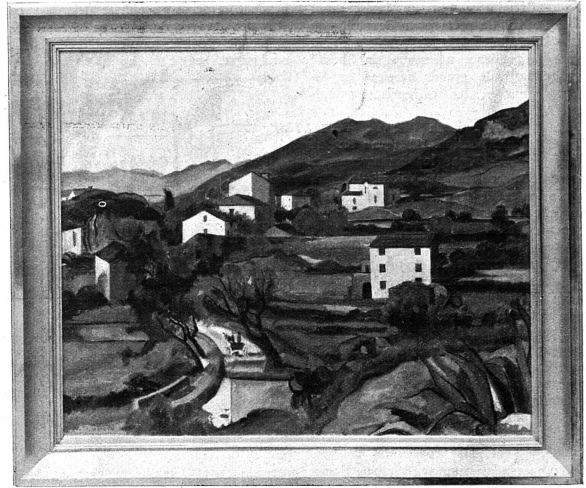
b) Commerce. Les prêts n'entrent pas en considération pour la préparation aux carrières commerciales; mais, en revanche, on en accorde assez fréquemment, actuellement, pour des séjours à l'étranger, car la plupart des pays qui ont une certaine importance pour le développement professionnel interdisent aux étrangers d'accepter des emplois rétribués.

Par contre les crédits en banque accordés en vue de l'exploitation d'un commerce sont si répandus et le plus souvent d'une nécessité telle, même pour des femmes, qu'il ne vaut pas la peine de s'arrêter plus longuement sur cette question.

Nous avons été mises en garde de bien des côtés contre les prêts à accorder à de petites entreprises. Certes, la Société coopérative devra être très prudente dans ces cas-là, mais elle pourra avoir aussi une action bénéficiaire par ses conseils. Les femmes se figurent généralement qu'il est beaucoup plus facile de diriger un commerce que cela n'est le cas en réalité. L'ouverture de petits magasins d'épicerie surtout ne doit pas être conseillée. Toutefois nous ne partageons pas le point de vue que, dans toutes les branches du

¹ Voir le *Mouvement* No 362.

A L'EXPOSITION FÉDÉRALE DES BEAUX-ARTS



(Cliché Mouvement Féministe)

Le village ensoleillé

Huile par Mme V. Méteix-Gilliard, Présidente de la Société suisse des Femmes peintres, sculpteurs et décorateurs, membre de la Commission fédérale des Beaux-Arts.

commerce, le grand bazar et le grand magasin supplanteront le petit magasin. Le magasin de détail doit garder sa place dans bien des branches. Et plus la clientèle sera difficile à satisfaire en raison de l'exigence croissante de ses désirs, d'autant plus favorables seront les perspectives pour le magasin de détail qui peut offrir un plus grand choix d'articles spéciaux et servir sa clientèle de façon plus individuelle.

Dans le commerce, des cautions sont souvent demandées pour certains emplois. Ainsi, chaque directrice des succursales des magasins «Mercurie» doit déposer une caution. Or, devenir directrice de succursale représente un véritable avancement pour une vendeuse et mainte jeune fille qui, jusque là, n'avait pas eu la possibilité d'économiser une somme suffisante pour cette caution aura, sans aucun doute, recours à la garantie de la Société coopérative. Par suite de l'amélioration de la situation, cette jeune fille n'aura pas de difficultés à rembourser le prêt, car il lui sera possible d'amasser petit à petit la somme voulue. La caution lui est remboursée lorsqu'elle quitte son emploi.

Exemples. La propriétaire d'une petite fabrique de tricotage très prospère projette d'introduire la vente au détail de ses articles, afin d'augmenter son chiffre d'affaires. Pour cela, un local convenable doit être aménagé en magasin. Les frais seraient de fr. 12.000.—; elle peut disposer de fr. 6000.— mais a épuisé son crédit en banque. Un prêt de fr. 5000.— effectué par nous lui permettrait la réalisation de son plan.

Une couturière avec quatre enfants à sa charge doit changer de profession à la suite de maux d'yeux. Une maison de mercerie en gros lui remet en dépôt la marchandise nécessaire pour

monter un magasin de mercerie à la condition qu'elle ne se serve que chez elle et fasse régulièrement de petits paiements. Or à son insu, la maison tire des traites sur elle pour la valeur totale de la marchandise en dépôt et les fait escompter par sa banque. Ces traites sont retirées avant chaque échéance et remplacées par de nouvelles. La faillite de la maison de gros fait découvrir la chose. La femme, inexpérimentée en affaires, ne sait pas qu'elle a le droit de refuser ces traites et de faire au liquidateur de la maison en question une offre de rachat de 30-40 % de la valeur du stock de marchandises. Comme elle a fait une fois une mauvaise expérience, elle n'ose plus demander l'avis de personne. Elle s'imagine donc devoir ces sommes et fait divers arrangements avec les banques pour leur règlement qu'il dépassent largement ses recettes courantes. La suite en est qu'elle se met en retard pour ses autres paiements et qu'elle ne paye plus que sous la menace de poursuites. La saisie est à sa porte. Une avance de fr. 600.— permet de désintéresser le créancier le plus pressant, de gagner du temps et de demander un concordat. Deux mois plus tard, le concordat basé sur une offre de 40 % aux créanciers est accordé, les dettes restant encore sont consolidées auprès d'une seule banque, et un arrangement est fait qui permet d'en opérer le paiement en faisant les prélèvements nécessaires sur les recettes courantes. Le prêt de la Saffa serait remboursé le premier sur le nouveau crédit ouvert par la banque.

c) Industrie hôtelière. L'exploitation d'hôtels, de pensions, de maisons de convalescence et de restaurants exige toujours des capitaux importants. Les femmes étant très nombreuses et très

Notre Bibliothèque

ARTHUR HENDERSON, ancien secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères: *Consolidating World Peace*, conférence donnée sous les auspices du «Burge memorial». Brochure sortie des presses de l'Université d'Oxford, 1931.

M. Henderson constate dans son intéressant travail que jamais, jusqu'à ces dernières années, le monde ne s'était vraiment organisé pour la paix, et que la condition *sine qua non* de l'accord universel c'est le désarmement universel. Etudiant les deux grands principes de la politique d'avant la guerre, l'équilibre des puissances et le concert européen, il en vient à la Société des Nations dont il dit qu'elle a travaillé pour la paix davantage encore qu'il peut le paraître et en laquelle il place beaucoup de sa confiance en un avenir moins sombre. J. V.

CADORNA: *Vie de Jean Boldini*, volume in-4° sur pur alfa avec 20 reproductions, chez Eugène Figinière, éditeur, 166, Boulevard Montparnasse, Paris; XIVe. Prix: 50 fr. français.

La vie et l'œuvre du peintre Jean Boldini, Ferrarais d'origine, Parisien par choix, né en 1842 et mort récemment tout près de la nonantaine, ont fait le sujet de cet intéressant volume orné de vingt reproductions de tableaux. L'auteur a consacré au prestigieux artiste des pages amusantes, piquantes, bien documentées et bien écrites, relatant avec esprit et quelque discrétion sa vie amoureuse longuement prolongée et portant aux nues l'œuvre de son pinceau, surtout ses charmants portraits de l'Eve moderne, si curieusement révélateurs d'une époque allant

du déclin du Second Empire au lendemain de la grande guerre.

Cadorna évoque même le génie de Boldini! L'artiste dont le vocabulaire n'était tempéré par nul excès de modestie, prononçait *génie*... en fait, il ne fut, je pense, qu'un merveilleux virtuose. Et plus encore peut-être que dans ses étourdissants portraits-tourbillons, son talent véritable se révèle dans ses dessins, même hâtifs, ses pointes-sèches trop rares, ses aquarelles doucement grisâtres, ses paysages et ses petites scènes à la Meissonnier que recherchent aujourd'hui plus d'un collectionneur avisé.

Et ce serait piquant, à coup sûr, que Boldini vive dans le souvenir des humains plutôt par la vérité d'une solide étude de chevaux de labour que par ses effigies de jolies femmes racées, serpentes, roulées dans d'exquises soieries, à l'expression et à l'allure à la fois précieuses et malades! On a écrit assez justement que ces portraits élégants un peu pervers illustreraient à merveille l'une ou l'autre page de Proust....

Le grand mérite de Boldini est probablement d'avoir été l'initiateur de la peinture moderne: il s'est passionné pour la figure humaine et lui a consacré l'effort de sa longue vie, alors que les artistes qui l'ont précédé — Corot à leur tête — ayant découvert la nature, s'en sont tenus généralement aux études de plein-air.

«Il ne vous manque que la bonté» écrivait à Boldini une femme qu'il avait fait souffrir. En effet, si son talent et son esprit lui valurent l'amitié d'un Whistler ou d'un Degas, il faut avouer qu'il fut pour les cœurs féminins tout le contraire d'un ami sûr. De cela, tout au moins, la lecture du livre de Cadorna nous laisse per-

suaadé. Peut-être aimait-il trop la femme pour l'aimer bien! J. V.

Le Rapport sur l'exercice 1930 de «Pour l'Avenir» fédération pour la justice sociale dans l'éducation, donne des précisions intéressantes sur son activité. Créée pour venir en aide à des jeunes gens qui, faute d'argent, ne pourraient continuer leurs études, cette œuvre excellente a distribué en cette année 1930 des bourses à 68 postulants et postulantes, bons élèves et travailleurs, et leur a facilité ainsi l'entrée de l'Université, du Collège, des Ecoles de commerce, des beaux-arts, du Conservatoire, etc. J. V.

Des chrysanthèmes opulents ont un air de jeunesse, étrange, qui dérange cette harmonie aux tons dolents. Mais d'une écharpe de fumée La campagne s'est embrumée.

Prélude d'hiver, odor sur acre dans l'air; un vol de corbeaux s'égosille, au loin, ce feu roux qui pétille... Est-ce le feu qui fume? Est-ce la brume?

H. PFEIFFER.

LES EXPOSITIONS

Le Salon de romanité

Le groupe de «romantisme», qui expose longuement son programme dans son invitation au vernissage de l'Aihénée (Genève), ne compte, dans cette exposition, pas plus de quatre femmes: Alice Bailly, Claire-Lise Monnier, Marguerite Naville, Cécile Cellier-Ramuz.

Le clown et les gouaches de M^{lle} Cl.-L. Monnier sont pleins d'esprit et de poésie. De M^{lle} M. Naville, un très beau panneau religieux en laine: *Les saintes femmes au tombeau*. M^{lle} A. Bailly n'expose ici que des dessins: *La seste*, en trois petits tableaux très fins. De M^{me} Cellier-Ramuz: *La maison de Ramuz*, *Le port de Pully*, des *Fleurs*. C'est gai, joli, un peu timoré.

P.

ACHETEZ LES PRODUITS SUISSES

SAMEDI 17 OCTOBRE 1931

SAMEDI 31 OCTOBRE 1931

SEMAINE SUISSE